



Union Syndicale des Retraités CGT d'Arles

Motion journée d'action du 28 mars 2013

A Monsieur le député de la circonscription d'Arles A Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles

Les retraité(e)s d'Arles et sa région ne sont ni coupables, ni responsables de la crise. Ils n'acceptent pas la régression de leur pouvoir d'achat (- 20 % depuis 1993), l'actuelle difficulté financière à l'accès aux soins et la non prise en charge du financement de l'aide à la perte d'autonomie qui ne leur permettent pas de vivre dignement.

Les retraités sont-ils des nantis, des égoïstes... des inconscients... comme on peut l'entendre ou lire ici ou là ? Faut-il rappeler que les retraités d'aujourd'hui ont participé au développement de la nation et à la solidarité entre générations, et qu'ils contribuent largement à l'activité citoyenne ?!

Enfin, faut-il rappeler que les recettes de la Sécurité Sociale sont en chute libre du fait du chômage et des diverses exonérations de cotisations sociales patronales... ? !!!

Pour cela, ils revendiquent :

Pouvoir d'achat :

- Retour de l'indexation des pensions sur le salaire moyen. La revalorisation des dites pensions au 1^{er} janvier dont le minimum, pour une carrière complète, ne doit pas être inférieur au Smic que la CGT revendique à 1.700 euros. Naturellement refus du projet de désindexation des retraites complémentaires.
- Un rattrapage de la perte cumulée du pouvoir d'achat suite aux réformes de 1993, 2003 et 2010, par une augmentation immédiate de 300 euros pour tous. Le relèvement de la pension de réversion à 75 % de la pension initiale. Le rétablissement de la ½ part fiscale supprimée aux veuves, divorcés et la suppression du gel du barème des impôts
- Un système fiscal solidaire plus juste et efficace

Accès aux soins :

- Une protection sociale de haut niveau (dont un remboursement décent en dentaire, optique et auditif) dans le champ de la Sécurité Sociale, solidaire et intergénérationnelle. La suppression des franchises médicales, du forfait hospitalier, des dépassements d'honoraires, des déremboursements et du transfert vers les complémentaires santé
- Une meilleure répartition des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire pour une politique de santé publique et de prévention tout au long de la vie
- La mise en place d'une médecine publique ambulatoire organisée autour des centres de santé

Aide à l'autonomie :

- Le retrait de la taxe de 0,30 % sur les pensions. La construction d'un droit universel de compensation à la perte d'autonomie pour tous les âges. L'intégration de ce nouveau droit dans la branche maladie de la Sécurité Sociale
- Un grand service public de l'aide à l'autonomie des personnes à domicile ou en établissement avec du personnel à temps plein, formé, qualifié et correctement rémunéré. Un reste à charge pour les résidents compatible avec le niveau des retraites et des pensions.

L'insupportable est atteint !!!

Les retraité(e)s du Pays d'Arles affirment que d'autres choix sont possibles que ceux que veulent imposer patronat, financiers et les politiques qui les soutiennent !!!